



COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES  
DES PORTES DE  
L'ENTRE-DEUX-MERS

## FICHE DE POSTE Chef d'équipe

Crée le 28/01/2022

<b>Cadre statutaire</b>	Catégorie C, B Adjoint technique, Agent de maîtrise Technicien
<b>Rattachement administratif</b>	Pôle Aménagement Service technique
<b>Environnement professionnel</b>	<b>Lien hiérarchique :</b> Responsable Infrastructures  <b>Relations fonctionnelles :</b> Relation directe et permanente avec les services communautaires Relation directe avec les usagers et les associations et les partenaires externes (entreprises, institutions, ...)
<b>Raison d'être du poste</b>	Dans le cadre de l'exercice de l'ensemble de ses compétences, la Communauté de Communes emploie des agents techniques afin de permettre le bon fonctionnement de ses installations et l'entretien de son patrimoine. Cette équipe nécessite un encadrant de proximité.
<b>Missions</b>	Encadrer l'équipe technique (2 agents) Assurer la maintenance et l'entretien de l'ensemble des bâtiments, équipements communautaires Assurer la surveillance et maintenance de la voirie communautaire
<b>Tâches</b>	<u>Encadrer l'équipe technique (2 agents)</u> Assurer le management de l'équipe (réunions, entretien, ...) Planifier les missions des agents techniques dans les meilleures conditions de délais et de coûts Rédiger les fiches d'intervention Elaborer les plannings Suivre et contrôler l'exécution des tâches, ... Rendre compte <u>Assurer la maintenance de l'ensemble des bâtiments, équipements communautaires</u> Veiller au maintien des conditions optimales d'utilisation du patrimoine bâti de la collectivité Effectuer les travaux d'entretien de premier niveau dans un ou plusieurs corps de métiers du bâtiment et espaces vert Organiser et coordonner au plan technique l'exécution des travaux Suivre les contrats de maintenance, d'entretien (type chaudière, CTA, incendie, espaces verts, ...)  <u>Surveillance et maintenance de la voirie communautaire</u> Diagnostiquer les principales dégradations de la voirie Exécuter les travaux d'entretien courant pour maintenir la qualité du patrimoine de voirie afin d'assurer à l'utilisateur des conditions de sécurité et de confort définis Entretien la signalisation

	<p>Poser et déposer la signalisation temporaire des chantiers et des dangers sur la voirie</p> <p>Surveiller et entretenir les ouvrages d'art</p> <p>Organiser, coordonner et surveiller les travaux réalisés par les entreprises.</p>
<b>Compétences</b>	<p><b>Les « savoirs » :</b> Expériences significatives ou/et diplôme ou certification dans le bâtiment, voirie Habilitation Electrique souhaitée Permis B exigé</p> <p><b>Les « savoir-faire »</b> Savoir lire un plan Savoir lire une notice Utiliser le matériel et outillage technique de base Savoir utiliser Word, Excel, mail</p> <p><b>Les « savoir-être » :</b> Disponibilité Adaptabilité aux différents interlocuteurs Initiative Esprit d'équipe</p>
<b>Conditions particulières d'emploi</b>	<p><b>Lieu d'affectation :</b> Latresne</p> <p><b>Lieu d'intervention :</b> Périmètre communautaire</p> <p><b>Durée hebdomadaire de service :</b> 35 heures semaine</p> <p><b>Horaires de travail</b> Le temps de travail est réparti du lundi au vendredi. Exceptionnellement, les missions pourront être effectuées le soir et le week-end.</p> <p><b>Moyens mis à disposition :</b> Véhicule de service, outillages techniques, ordinateur, téléphone, EPI</p> <p><b>Modalités d'organisation du travail et contraintes :</b> Travail en extérieur soumis à intempéries Salissant, travail en hauteur, port de charge</p>
<b>Santé au travail</b>	<p><b>Risque du poste :</b></p> <p><b>Facteurs de pénibilité</b> Travail en extérieur en toutes saisons. Port de vêtements de sécurité obligatoire</p>

Notifié.e. à l'agent le :

Signature de l'agent

Le Président